



Tabac au collège

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 5 mai 2003

Les élèves ne peuvent plus aller aux toilettes car d'autres élèves y fument régulièrement. Bien que punis et le lieu très surveillé, cela se reproduit tous les jours... enfermés dans les toilettes, on ne peut rien prouver. Nos enfants sont-ils condamnés à respirer la fumée de cigarette ou à ne plus aller aux toilettes. Quelles sont les solutions ?

Réponse :

Si tous les collèges respectaient la loi EVIN et que le dernier bastion enfumé soit les toilettes, le combat contre le tabagisme serait sur le point d'être gagné !

Si les autorités du collège avaient la réelle volonté de sanctionner les élèves qui fument dans les toilettes, cela ne devrait pas être très compliqué à réaliser. Les associations de parents d'élèves peuvent suggérer cela